

Jean-Guy Desjardins, *Traité de l'évaluation foncière*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1992, 547 pages, ISBN 2-89127-227-7  
Michel Filion, *Code de procédure des assemblées*, Bernières, Éditions associations et entreprises, 1992, 160 pages, ISBN 2-921512-00-9  
Marc Giguère, *Le droit de la PME — Notions fondamentales*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1993, 266 pages, ISBN 2-7637-7316-8  
Suzanne Guèvremont, *Injonction 1987-1992*, Ville Mont-Royal, collection Atout Maître, SOQUIJ, 1992, 197 pages, ISBN 2-89032-598-9  
André Jean, Louise Martineau, Lise Saintonge-Poitevin (éd.), *Loi et règlements sur la faillite et l'insolvabilité*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1992, 395 pages, ISBN 2-920831-34-8  
Jacques-Yvan Morin, José Woehrling, *Les constitutions du Canada et du Québec du régime français à nos jours*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1992, 978 pages, ISBN 22-920376-98-5  
Pierre Patenaude (sous la direction de), *Québec-Communauté française de Belgique : Autonomie et Spécificité dans le cadre d'un système fédéral*, Montréal, Wilson et Lafleur Ltée, 1991, 231 pages, ISBN 2-89127-205-6  
Hubert Reid, *Code de procédure civile du Québec — complément jurisprudence et doctrine*, Collection Alter Ego, 8<sup>e</sup> édition, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1992, 643 pages, ISBN 2-89127-216-1  
*La Revue juridique des étudiants et étudiantes de l'Université Laval*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1992, 107 pages, ISSN 0832-848X  
Maurice Tancelin, Daniel Gardner, *Jurisprudence commentée sur les obligations*, 5<sup>e</sup> édition, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1992, 865 pages, ISBN 2-89127-217-X  
Michèle Thériault, Philippe Fortin, *Droit des valeurs mobilières au Québec*, Montréal, Éditions Wilson et Lafleur, Martel Ltée, 1992, Volumes 1 et 2, ISBN 2-920831-31-3  
Louise Viau, *Recueil d'arrêts en preuve pénale*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1992, 654 pages, ISBN 2-89400-008-1  
Louise Viau, Anne-Marie Boisvert, Diane Labrèche, *Droit pénal général; Recueil de jurisprudence*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1992, 1168 pages, ISBN 2-89400-009-X  
Gina Lévesque, Marcel Lacoursière, Michèle Lafontaine, Josée Laliberté and Catherine Moroz

Volume 24, Number 4, December 1993

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1056823ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1056823ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Lévesque, G., Lacoursière, M., Lafontaine, M., Laliberté, J. & Moroz, C. (1993). Review of [Jean-Guy Desjardins, *Traité de l'évaluation foncière*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1992, 547 pages, ISBN 2-89127-227-7 / Michel Filion, *Code de procédure des assemblées*, Bernières, Éditions associations et entreprises, 1992, 160 pages, ISBN 2-921512-00-9 / Marc Giguère, *Le droit de la PME — Notions fondamentales*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1993, 266 pages, ISBN 2-7637-7316-8 / Suzanne Guèvremont, *Injonction 1987-1992*, Ville Mont-Royal, collection Atout Maître, SOQUIJ, 1992, 197 pages, ISBN 2-89032-598-9 / André Jean, Louise Martineau, Lise Saintonge-Poitevin (éd.), *Loi et règlements sur la faillite et l'insolvabilité*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1992, 395 pages, ISBN 2-920831-34-8 / Jacques-Yvan Morin, José Woehrling, *Les constitutions du Canada et du Québec du régime français à nos jours*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1992, 978 pages, ISBN 22-920376-98-5 / Pierre Patenaude (sous la direction de), *Québec-Communauté française de Belgique : Autonomie et Spécificité dans le cadre d'un système fédéral*, Montréal, Wilson et Lafleur Ltée, 1991, 231 pages, ISBN 2-89127-205-6 / Hubert Reid, *Code de procédure civile du Québec — complément jurisprudence et doctrine*, Collection Alter Ego, 8<sup>e</sup> édition, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1992, 643 pages, ISBN 2-89127-216-1 / *La Revue juridique des étudiants et étudiantes de l'Université Laval*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1992, 107 pages, ISSN 0832-848X / Maurice Tancelin, Daniel Gardner, *Jurisprudence commentée sur les obligations*, 5<sup>e</sup> édition, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1992, 865 pages, ISBN 2-89127-217-X / Michèle Thériault, Philippe Fortin, *Droit des valeurs mobilières au Québec*, Montréal, Éditions Wilson et Lafleur, Martel Ltée, 1992, Volumes 1 et 2, ISBN 2-920831-31-3 / Louise Viau, *Recueil d'arrêts en preuve pénale*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1992, 654 pages, ISBN 2-89400-008-1 / Louise Viau, Anne-Marie Boisvert, Diane Labrèche, *Droit pénal général; Recueil de jurisprudence*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1992, 1168 pages, ISBN 2-89400-009-X]. *Revue générale de droit*, 24(4), 611-619. <https://doi.org/10.7202/1056823ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1994

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>



This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

---

## NOTULES

**Jean-Guy DESJARDINS, *Traité de l'évaluation foncière*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1992, 547 pages, ISBN 2-89127-227-7.**

Le domaine de l'évaluation foncière a subi, au cours des dernières années, une évolution en raison de la modernisation des techniques qui sont utilisées dans ce champ d'activité. M<sup>e</sup> Desjardins a jugé opportun de fournir aux personnes œuvrant dans ce secteur un outil complet qui reflète ces récents développements. S'adressant d'abord aux étudiants en évaluation et aux évaluateurs, cet ouvrage pourra également être d'une très grande utilité pour les individus qui veulent se familiariser avec les principes de base de l'évaluation foncière.

Pour introduire son traité, l'auteur s'attarde sur certains concepts juridiques liés à l'application des techniques d'évaluation. La notion d'immeuble et celle d'unité d'évaluation sont donc expliquées dans le premier chapitre du livre, à l'aide des dispositions législatives pertinentes et d'extraits de jurisprudence.

La deuxième section du volume s'attarde à différents principes en relation avec le concept de la valeur réelle. Après avoir élaboré sur les éléments qui composent cette notion, M<sup>e</sup> Desjardins traite de la controverse entourant l'objet de l'évaluation et nous livre les différentes théories qui s'affrontent à ce sujet. Comme le droit de propriété est intimement lié à l'objet de l'évaluation, cette partie se termine par un exposé sur les caractères de ce droit.

Le titre troisième est consacré aux méthodes et aux techniques d'évaluation foncière. Entre autres, on y traite de la valeur des terres et des terrains, de la dépréciation, de la méthode par comparaison et de plusieurs autres procédés utilisés dans le domaine de l'évaluation foncière. Le champ d'application de chacune de ces démarches nous est expliqué dans les moindres détails.

Comme complément à la partie précédente, l'auteur aborde ensuite une technique mathématique qui sert à analyser les données qui ont été recueillies pendant le pro-

cessus d'évaluation. Pour obtenir des conclusions fiables, l'évaluateur devra, en effet, utiliser la méthode statistique qui est clairement décrite par des exemples, des graphiques et des tableaux.

M<sup>e</sup> Desjardins termine son ouvrage avec un chapitre qui traite de la réconciliation, procédure essentielle pour permettre à l'évaluateur d'estimer et de choisir la valeur finale d'un immeuble à partir des données compilées au cours de l'évaluation.

Donc, un ouvrage de référence qui aborde un sujet sur lequel peu de documentation était disponible pour les gens œuvrant dans le domaine. Il faut noter également qu'une bibliographie ainsi qu'un index viennent compléter ce traité. M<sup>e</sup> Desjardins, avocat et lui-même évaluateur, a su, au fil des cinq cents pages de ce volume, vulgariser des notions qui souvent, pour les débutants, semblent à prime abord obscures.

**Gina LÉVESQUE**

**Michel FILION, *Code de procédure des assemblées*, Bernières, Éditions associations et entreprises, 1992, 160 pages, ISBN 2-921512-00-9.**

Du bon déroulement d'une assemblée dépend souvent la qualité des décisions qui y sont prises. C'est précisément ce à quoi s'attaque le *Code de procédure des assemblées*, de Michel Filion, avocat et auteur d'un certain nombre d'ouvrages dans ce domaine. Ce code, en format de poche pour en faciliter l'utilisation, sera particulièrement utile pour toutes les associations, les entreprises, les municipalités et les établissements d'enseignement, de santé ou de services sociaux.

Un bon fonctionnement démocratique requiert des procédures claires, facilement compréhensibles et souples, faute de quoi il devient trop facile aux initiés d'influencer indûment les discussions et les débats dans des assemblées délibérantes.

L'auteur a repris la codification d'une partie des pratiques actuelles dans les

différentes assemblées, puis il propose certaines réformes qui ne manqueront pas d'intéresser les habitués des assemblées. Ces réformes et cette présentation des règles de procédure poursuivent deux objectifs, l'un s'adressant au fond et amenant un discernement quant aux règles qui devraient s'appliquer aux assemblées et l'autre se référant à la forme, recherchant la clarté, la précision et la concision dans la présentation des règles de façon à rendre ces dernières facilement accessibles.

Après avoir présenté les règles générales de base concernant la souveraineté de l'assemblée, le quorum et d'autres questions du même type, monsieur Filion nous résume les rôles que doivent jouer les principaux participants d'une assemblée, tels le président, le secrétaire, les membres, etc. Une section est consacrée aux droits de parole, une autre à la mise aux voix et une pour les propositions et les demandes. Enfin, l'auteur dresse un portrait et propose un fonctionnement précis pour le bon déroulement de l'assemblée.

Dans le travail de Michel Filion, outre la codification de règles d'usages, nous pouvons étudier certaines règles qui sont le résultat d'une réforme importante. Ainsi, de nouvelles règles prévoient un tout nouvel ordre de priorité des propositions et demandes, établi en tenant compte de l'objet même des propositions. D'autres admettent un débat restreint pour certains points en particulier. Enfin, nous retrouvons certaines modifications par rapport à d'autres guides, dont par exemple la possibilité pour les membres de délibérer même en l'absence de proposition.

Voici donc un document des plus utiles, qui participe de plain-pied aux habitudes démocratiques de plus en plus recherchées dans différents secteurs de la vie en société.

**Marcel LACOURSIÈRE**

**Marc GIGUÈRE, *Le droit de la PME — Notions fondamentales*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1993, 266 pages, ISBN 2-7637-7316-8.**

Le droit de la PME : un titre qui aura certainement fait sursauter plus d'un juriste. En effet, l'auteur soulève la question de l'existence de ce droit de la petite et moyenne entreprise, mais peu se risqueront à affirmer

catégoriquement qu'il s'agit vraiment d'une branche spécifique du droit corporatif. Comme le souligne ce professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval, « [l]e législateur corporatif dit non, le législateur fiscal a envie de dire oui, mais la pratique corporative, fiscale et financière ne cesse d'organiser et d'institutionnaliser son existence en marge de sa consécration officielle. » (p. 1)

Déjà, certains États américains le reconnaissent et l'encadrent dans sa globalité. De son côté, le législateur corporatif n'introduit que des mesures particulières, dans des lois distinctes, sans envisager l'introduction d'un régime spécial. Cependant, l'auteur tâche de nous démontrer comment le droit de la PME existe et progresse dans un contexte bien réel.

Le premier des huit titres situe le lecteur dans la réalité spécifique de la PME. D'abord, M<sup>c</sup> Giguère définit les paramètres nous permettant de replacer le statut de la PME dans son contexte socio-économique. Il détermine dès le départ l'importance économique du sujet traité. Ensuite, il expose les différentes méthodes d'identification juridique adoptées par le législateur, qui varient au gré des résultats souhaités (compagnie privée, société fermée, etc.). Finalement, il examine les caractéristiques socio-économiques et les problèmes particuliers qu'entraîne la notion de PME.

Le titre II étudie l'opportunité d'incorporer une entreprise, qu'elle soit nouvelle ou déjà existante. (L'auteur emploie l'expression nouvelle ou « ancienne », expression qui s'intègre difficilement au style du texte). Il rappelle les connaissances fiscales nécessaires à la bonne compréhension des mécanismes retrouvés dans les lois de l'impôt sur le revenu, plus particulièrement celles concernant l'entreprise incorporée. Il est alors plus à même de mettre en parallèle les avantages et les inconvénients de l'incorporation d'une entreprise.

Lorsque la décision d'incorporer est prise, il faut s'assurer que la compagnie saura s'adapter aux nouvelles obligations qui lui seront imposées, et qu'elle pourra fonctionner dans le cadre prévu. Font donc l'objet du titre III, les clauses spécifiques à inclure dans les statuts et les règlements, telles la capitalisation, la protection des actionnaires — minoritaires ou non, le vote, etc.

Ces aménagements particuliers doivent également impliquer un certain nombre de conventions comme actionnaires, conventions soulevant un intérêt prépondérant

pour le praticien et le théoricien du droit. Le contrat d'achat-vente constitue la clé du bon fonctionnement des PME en régissant les transferts d'intérêts dans la compagnie, que ce soit dans une situation de décès ou *inter vivos*. Par ailleurs, ce quatrième titre étudie les autres ententes organisant les relations entre les détenteurs d'actions : droit de préemption, élection des administrateurs, engagement de leur vote, bref, tous les accords pouvant intervenir entre les actionnaires ou entre les administrateurs afin de faciliter l'administration de la compagnie.

« Le financement de la petite entreprise s'article [...] sur de nombreux traits qui lui sont propres, liés tant à la personnalité de ses membres qu'à la hiérarchie de ses besoins. » (p. 160) C'est ainsi que l'auteur introduit le titre V sur le financement de la PME. Financements passif (obtention d'un bien à crédit), actif (capitaux), privé, public, sont traités tour à tour de façon plus ou moins succincte.

Le titre VI présente une synthèse, pouvant être utile au praticien, des dispositions fiscales touchant les petites et moyennes entreprises : taux d'imposition variables selon certains facteurs, revenus, dépenses, taxes et contributions financières influant sur les ressources des PME.

Finalement, les deux derniers titres traitent brièvement du franchisage, qui entraîne inévitablement la création d'une PME, et de la faillite, puisque le taux d'échec demeure considérable pour les PME.

Ce volume possède l'avantage d'être bien structuré, clair et concis. La table des matières extrêmement bien détaillée facilite l'orientation du lecteur. Cependant, il est à noter que cet ouvrage s'adresse aux initiés du droit corporatif. En effet, il expose le droit applicable aux petites et moyennes entreprises en référant aux règles générales qui s'appliquent parallèlement. Une bibliographie sélective suggère néanmoins quelques ouvrages et articles permettant de compléter l'étude en question.

En somme, la PME est un véhicule commercial très important au Québec. Mais à défaut du législateur d'intervenir globalement, les spécialistes devront utiliser les outils qui s'offrent à tous les entrepreneurs.

**Suzanne GUÈVREMONT, *Injonction 1987-1992, Ville Mont-Royal, collection Atout Maître, SOQUIJ, 1992, 197 pages, ISBN 2-89032-598-9.***

Ce volume est le sixième titre de la collection Atout Maître. Il répertorie plus de 500 décisions publiées en matière d'injonction, notamment dans les domaines des biens et de la propriété, du contrat (clause de non-concurrence), de droit administratif, commercial ou municipal, du travail et de la propriété intellectuelle.

En plus des injonctions, la recherche présentée comprend également le recours prévu par la *Loi sur la qualité de l'environnement*, de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et par la procédure fédérale. Certains commentaires expliquent la structure de la jurisprudence à l'intérieur du plan et soulignent les différentes tendances jurisprudentielles ou les jugements les plus importants.

La première partie regroupe les arrêts relatifs aux principes généraux des injonctions, telles les règles de common law, la compétence du tribunal, la théorie des « mains propres » ou l'injonction contre la Couronne. Une deuxième traite plus spécifiquement de l'injonction interlocutoire, des critères d'admissibilité, de la règle de l'intérêt public et de la procédure fédérale.

La troisième partie s'attarde à la procédure. L'auteure aborde ici des notions relatives aux injonctions provisoires, dont les critères d'admissibilité et la durée, à l'affidavit, à la signification, au cautionnement ou à l'appel, pour ne nommer que celles-là.

Enfin, la quatrième partie, qui retient une centaine de pages à elle seule, est consacrée aux circonstances d'application. madame Guèvremont aborde tour à tour les arrêts relatifs aux injonctions permanentes, dans différents domaines de droit, puis ceux relatifs aux injonctions interlocutoires ou provisoires, toujours par domaine de droit.

La présentation de tous ces jugements, ajoutés aux commentaires de l'auteure, font de cet ouvrage un outil de première qualité pour les juristes et les professionnels intéressés par la question.

André JEAN, Louise MARTINEAU, Lise SAINTONGE-POITEVIN (éd.), *Loi et règlements sur la faillite et l'insolvabilité*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1992, 395 pages, ISBN 2-920831-34-8.

Cette publication contient les versions française et anglaise de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et ses amendements, entrés en vigueur le 30 novembre 1992. Le texte de la Loi provient soit des Lois révisées du Canada, soit des suppléments de 1985 et 1986 entrés en vigueur le 12 décembre 1988, ou soit encore des statuts annuels postérieurs à cette date. On y trouve également les principaux règlements adoptés en vertu de cette Loi soit, le règlement régissant la faillite et l'insolvabilité, le règlement sur le paiement méthodique des dettes ainsi que le règlement sur les arrangements avec les créanciers des compagnies. Tous proviennent de la codification des règlements du Canada de 1978 ainsi que de la *Gazette du Canada*, partie II et toutes les modifications, adoptées depuis la date d'entrée en vigueur de chacun de ces règlements, ont été intégrées au texte.

D'ailleurs, un tableau indicateur des modifications à la Loi entre le 12 décembre 1988 et le 30 novembre 1992, ainsi que des modifications aux règlements entre le 1<sup>er</sup> janvier 1978 et le 30 novembre 1992, a été inséré au tout début de la publication. Il fait état notamment de la loi modificative, de la date de son entrée en vigueur de même que de sa référence et, en ce qui a trait aux règlements, au règlement modifié et à la référence de sa modification dans la *Gazette du Canada*.

La *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, en tant que telle, contient une table des matières et une table de concordance entre les dispositions de la *Loi sur la faillite* de 1970 et celle de 1985. Un index est aussi présent afin de faciliter la consultation du lecteur.

Avec les 116 formules annexées au règlement régissant la faillite et l'insolvabilité et les 20 annexées au règlement sur le paiement méthodique des dettes donnant, entre autres, un exemple d'affidavit, d'avis d'audition ou de cession, cette publication s'avère une source de référence par excellence pour les personnes, juristes ou non, qui s'intéressent de près ou de loin au droit de la faillite.

Josée LALIBERTÉ

Jacques-Yvan MORIN, José WOEHLING, *Les constitutions du Canada et du Québec du régime français à nos jours*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1992, 978 pages, ISBN 22-920376-98-5.

Les deux auteurs sont des constitutionnalistes bien connus et professeurs de droit public à l'Université de Montréal. Ils nous offrent ici une présentation globale de cette dimension de notre histoire que constitue notre vie constitutionnelle.

La première partie de l'ouvrage (pp. 1 à 121) est consacrée à l'évolution constitutionnelle du Canada et du Québec de 1534 à 1867, et elle a été rédigée par monsieur Morin. Les institutions, l'exercice du pouvoir et les droits et libertés des sujets sont abordés tour à tour sous la constitution de la Nouvelle-France, pour la période de 1534 à 1760, puis sous le régime britannique de 1760 à 1867.

Mais c'est la deuxième partie (pp. 123 à 571), écrite par le professeur Woehrling, qui occupe la place principale dans ce livre. Elle se rapporte à la période de 1867 à nos jours. Le contenu et les lacunes de la Loi constitutionnelle de 1867 y sont traités de façon exhaustive, de même que l'accession progressive du Canada à la souveraineté, jusqu'au Statut de Westminster. Les problèmes soulevés par la modification et le rapatriement de la constitution de 1982 ne manqueront pas d'attirer l'attention de ceux qui sont intéressés par cette partie récente de notre histoire. Les péripéties entourant cette période d'intenses activités politiques sont présentées de façon plutôt factuelle, ce qui en fait un document d'histoire intéressant en soi. Le relevé des principaux événements et des documents a été complété jusqu'après l'échec du Lac Meech et les propositions fédérales de septembre 1991.

Les auteurs ont réservé une partie du livre (pp. 573 à 910) à la reproduction de 24 documents à portée constitutionnelle. Parmi ceux-ci, soulignons la *Commission de François 1<sup>er</sup> à Jacques Cartier pour l'établissement du Canada, le 17 octobre 1540*, les *Capitulations de Québec (1759) et de Montréal (1760)*, les *Quatre-Vingt-Douze Résolutions de l'Assemblée législative du Bas-Canada (1834)* et l'*Accord constitutionnel du 3 juin 1987* (non entré en vigueur — Accord du Lac Meech).

Il s'agit d'un travail imposant et exhaustif qui deviendra sans doute un outil de référence de première qualité en matière de

droit constitutionnel, particulièrement du point de vue francophone.

**Marcel LACOURSIÈRE**

**Pierre PATENAUE (sous la direction de), *Québec-Communauté française de Belgique : Autonomie et Spécificité dans le cadre d'un système fédéral*, Montréal, Wilson et Lafleur Ltée, 1991, 231 pages, ISBN 2-89127-205-6.**

As linguistic minorities coping in federal systems, the Walloons and Québécois find themselves in startlingly similar situations in the 1990's. In March, 1991, a conference was held at the University of Sherbrooke to examine the degree of self-government attributed to each of the groups as well as to evaluate the effectiveness of this autonomy in preserving their cultural and linguistic specificity.

Pierre Patenaude brings together the papers presented during this conference in five chapters exploring aspects of the central theme. Each chapter consists of an essay by a Walloon jurist and one by a Québécois jurist which examine the questions from their own national perspectives. Chapter 1 has Pierre Patenaude and Etienne Cerexhe discussing the division of legislative powers in Canada and Belgium respectively. In Chapter 2, Guy Tremblay and Jean-Claude Scholson show who holds the power of the purse in their countries. Fundamental rights (Chapter 3) in Québec are examined by Pierre Blache and in Belgium by Silvio Marcus-Helmons. José Woehrling studies the principle of equality and non-discriminating from a Québec standpoint, while Xavier Delgrange does the same in a Belgian context in Chapter 4. Finally, in Chapter 5, the sub-theme of international relations is surveyed by Armand de Mestral (who looks at Québec's own international relations) and by Etienne Cerexhe (who explores the international relations of both Belgium's communities and its language-based regions).

While the substance of the Canadian perspective presented by the various Québec jurists at the conference is by no means news even to the average Canadian law student, for most North American readers uninitiated in Belgian law, the essays presented by the Walloon jurists will prove instructive and eye-opening. However, the object of any collection of essays lies in bringing together in one volume ideas from various sources all con-

nected by a unifying theme. Not only has Patenaude organized the papers in a clear and logical manner, but the authors themselves have bestowed upon the collection a greater sense of unity through repeated cross-referencing among authors in addition to their similarities and differences between their system and their trans-Atlantic counterparts'.

**Catherine MOROZ**

**Hubert REID, *Code de procédure civile du Québec — complément jurisprudence et doctrine*, Collection Alter Ego, 8<sup>e</sup> édition, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1992, 643 pages, ISBN 2-89127-216-1.**

Voici la huitième édition de cet ouvrage qui nous est présenté chaque année par l'auteur Hubert Reid. Ce volume de la Collection Alter Ego contient une mise à jour au 1<sup>er</sup> janvier 1992, et en ce qui concerne les décisions de la Cour suprême du Canada, les recherches se sont poursuivies jusqu'au 15 avril de la même année.

La présentation du volume demeure fidèle à celle des années antérieures. Au total, cinq parties composent cet ouvrage. La première consiste en une table des abréviations qui se révèle un outil indispensable dans ce genre d'ouvrage.

La seconde partie intitulée : *Jurisprudence et doctrine* constitue le corps de ce livre et est, bien sûr, la plus importante. Pour la plupart des articles du C.p.c., nous avons d'abord accès à des notes explicatives extraites des rapports présentés en 1964 par les commissaires chargés de rédiger le *Code de procédure civile* actuel. Cet élément est très intéressant puisqu'il nous permet de prendre connaissance du contexte dans lequel les commissaires ont conçu le C.p.c. Ensuite on retrouve pour chaque article un résumé succinct des décisions les plus pertinentes de nos tribunaux. Notons que l'ouvrage ne contient pas toute la jurisprudence se rapportant aux articles du C.p.c., mais plutôt les décisions les plus récentes, ou encore celles un peu plus anciennes mais ayant conservé leur pertinence. Des renvois à des résumés apparaissant sous d'autres articles sont également fournis par l'auteur et la plupart des dispositions sont complétées par des références à la doctrine lorsque celles-ci sont disponibles.

Finalement, les trois dernières parties de l'ouvrage sont composées respectivement d'une table de la doctrine, d'une table de la jurisprudence et d'une table des lois et des règlements cités dans le livre.

Donc, en conservant le style de son ouvrage, l'auteur réussit encore une fois à fournir un document juridique très utile pour la personne à la recherche des plus récents développements juridiques concernant les dispositions du *Code de procédure civile*.

**Gina LÉVESQUE**

***La Revue juridique des étudiants et étudiantes de l'Université Laval, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1992, 107 pages, ISSN 0832-848X.***

Cette revue juridique est une initiative des étudiants et étudiantes de l'Université Laval. À l'origine, elle a été créée pour permettre la diffusion des travaux de recherche effectués dans le cadre du baccalauréat en droit et pour faire connaître ces mêmes étudiants à la communauté juridique. Le présent numéro constitue le sixième volume de la Revue juridique, qui est publiée sur une base annuelle.

Comme la plupart des étudiants en droit, ceux de l'Université Laval doivent, au cours de leurs études exécuter certains travaux de recherche. Devant cette réalité incontournable, certains d'entre eux y ont vu la possibilité de profiter au maximum de cette expérience. Ainsi, chaque année, un comité de sélection choisit les quatre meilleurs textes et les retient pour publication intégrale. De plus, on sélectionne certains travaux qui se retrouveront également dans la Revue mais sous forme de sommaires que le lecteur intéressé pourra se procurer par la poste.

Cette année les quatre textes primés abordent divers domaines de notre droit. Le premier, intitulé : *Abus des droits contractuels lors de la prise de possession par un fiduciaire ou un banquier*, a été rédigé par Luc Vachon. Après avoir cerné les pouvoirs de prise de possession et de liquidation conférés aux fiduciaires et aux banquiers par différents textes législatifs, monsieur Vachon étudie l'extension de la théorie de l'abus de droits au domaine contractuel. Par la suite, l'auteur envisage plusieurs circonstances où l'exercice des droits d'un créancier constituera un abus de droits. Finalement, le texte se termine par

une réflexion portant sur l'identité de la personne pouvant invoquer l'abus de droits et sur les recours disponibles.

*L'intégrité du territoire québécois dans l'hypothèse de la souveraineté* est le titre de l'article rédigé par Pascal Girard. Ce texte d'actualité, étant donné la situation constitutionnelle, élabore, dans une première partie, les moyens pouvant assurer l'intégrité du territoire québécois, et particulièrement sur le principe d'*uti possidetis*. La deuxième section examine la possibilité d'un retranchement de territoire advenant la souveraineté du Québec.

Dans un même ordre d'idées, dans : *De l'existence d'une convention constitutionnelle reconnaissant le droit du Québec à l'autodétermination*, Caroline Beauchamps se base sur des critères, dégagés par la Cour suprême du Canada pour conclure à l'existence d'une convention constitutionnelle, afin de vérifier si le Québec peut prétendre à sa souveraineté.

Le dernier texte retenu pour publication intégrale s'intitule : *Le sida : son assurabilité*. Suzie Guillemette, auteure de cet article, s'interroge sur les difficultés soulevées par cette maladie infectieuse dans le domaine de l'assurance-vie.

La deuxième section de la Revue contient dix-huit sommaires de textes également rédigés par les étudiants et étudiantes de l'Université Laval. Les sujets abordés dans ces articles sont très variés et touchent tous les domaines du droit.

Donc, un numéro de la Revue juridique qui renferme, encore une fois, des textes bien rédigés et d'actualité. Bravo aux étudiants pour cette belle initiative qui, en plus de les enrichir sur le plan académique, leur accorde une plus grande visibilité dans le milieu juridique.

**Gina LÉVESQUE**

**Maurice TANCELIN, Daniel GARDNER, *Jurisprudence commentée sur les obligations*, 5<sup>e</sup> édition, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1992, 865 pages, ISBN 2-89127-217-X.**

Maurice Tancelin et Daniel Gardner nous présentent la cinquième édition de leur volume *Jurisprudence commentée sur les obligations*. Désireux d'offrir aux étudiants

et aux praticiens un guide sûr et pratique sur le droit actuel des obligations, ils ont complété leur ouvrage en ajoutant des arrêts en matière d'offres et de consignation, ainsi que d'évaluation des dommages-intérêts en cas de décès. De plus, ils ont remplacé trois arrêts en matière de responsabilité hospitalière, d'accidents d'automobile et de prescription en cas de faillite. Enfin, ils ont tenu compte de deux nouvelles décisions de la Cour suprême venant préciser celles de la Cour d'appel déjà répertoriées. (Il est à noter que leur recherche couvre les arrêts publiés avant 1992.)

Le volume est toujours divisé en deux parties, soit les sources des obligations et les effets des obligations. Différentes rubriques regroupent les extraits d'arrêts pertinents, chacun ne se rapportant qu'à une seule question de droit. Cependant, les auteurs ne manquent pas de référer aux autres décisions susceptibles de présenter un intérêt particulier. Bref, cette cinquième édition reste fidèle à son objectif premier de mettre les extraits rapportés dans la perspective de l'évolution, de la législation, de la jurisprudence et de la doctrine.

À cet égard, les auteurs n'avaient d'autre choix que de tenir compte de l'entrée en vigueur imminente du nouveau *Code civil du Québec*. C'est bien ce qu'ils ont fait en ajoutant, à la référence aux articles du *Code civil du Bas-Canada*, les articles correspondants du nouveau Code, sans toutefois en faire l'objet de leurs commentaires. En outre, ils ont annexé, à la table de la législation citée, une table des articles du *Code civil du Québec* (non en vigueur) se rapportant aux numéros des arrêts. Par contre, ils prennent soin de préciser que le renvoi ne suppose pas une identité de solution entre les deux versions du Code civil. Malgré tout, dans la mesure où la majorité des dispositions relatives aux obligations ne subiront que des modifications de forme, ces références demeureront utiles. Par ailleurs, certains nouveaux articles s'inspirent des solutions développées par les tribunaux; la jurisprudence actuelle restera donc un outil privilégié d'interprétation.

Le lecteur pourra retrouver facilement ce qu'il cherche grâce à la table de la législation citée (avec son annexe sur le nouveau Code), à l'index des sujets et à la table alphabétique des arrêts rapportés. Une seule chose est à déplorer: les auteurs signalent, avant chaque extrait d'arrêt, les numéros de paragraphes correspondants dans *Des obliga-*

*tions*, sans donner d'indices sur cet ouvrage. Le lecteur ayant pris conscience de la quatrième édition devinera sans doute que la référence vise le volume de M<sup>e</sup> Tancelin *Des obligations — contrat et responsabilité*, dans son édition de 1988. Cependant, le juriste non initié à la jurisprudence commentée sur les obligations devra effectuer quelques recherches supplémentaires afin de comprendre les renvois.

Quoi qu'il en soit, cette nouvelle édition de la *Jurisprudence commentée sur les obligations* contient de précieuses informations pour le praticien soucieux de vérifier l'état du droit des obligations, aussi bien que pour l'étudiant voulant approfondir ses connaissances sur le sujet.

Michèle LAFONTAINE

**Michèle THÉRIAULT, Philippe FORTIN, Droit des valeurs mobilières au Québec, Montréal, Éditions Wilson et Lafleur, Martel Ltée, 1992, Volumes 1 et 2, ISBN 2-920831-31-3.**

Les praticiens du droit des valeurs mobilières au Québec sont enfin servis: M<sup>es</sup> Fortin et Thériault, avocats et professeurs de l'Université du Québec à Montréal, ont préparé un ouvrage impressionnant sur le sujet, qui permettra aux intéressés de retrouver facilement de multiples références. Les deux volumes sont publiés sous forme de feuilles mobiles (numérotation par chapitre), ce qui en permettra une mise à jour régulière.

Les textes complets de la Loi et du Règlement sur les valeurs mobilières ainsi que des Instructions générales québécoises et canadiennes y sont présentés dans le Volume 1, accompagnés d'un historique détaillé article par article (qui contient à lui seul 478 pages), des tables de concordance de la Loi et du Règlement sur les valeurs mobilières, par articles, et d'un index analytique de la loi.

Le Volume 2 nous présente des annotations à la Loi, au Règlement et aux Instructions générales. Les auteurs ont procédé à une classification par article des principales directives administratives et décisions interprétatives rendues par la Commission des valeurs mobilières du Québec (C.V.M.Q.) et par les tribunaux judiciaires depuis l'entrée en vigueur de la réforme majeure de la Loi, en 1983. Des renvois ont également été inclus



pour permettre aux lecteurs de retrouver rapidement les articles susceptibles d'être en interaction. Pour chaque article, des indications nous sont fournies sur le but de la disposition, sur des directives administratives (avis et décisions de la C.V.M.Q., de nature administrative et d'application générale), sur des décisions interprétatives (judiciaires ou quasi judiciaires), sur des renvois relatifs à tout autre article de la Loi ou du Règlement et à toute instruction générale québécoise et canadienne (y inclus un bref rappel de leur contenu) ayant un lien avec l'article sous étude ainsi que sur le titre du délégué et des pouvoirs conférés par la Commission lorsqu'applicables.

Voilà donc un ouvrage de référence complet qui vient s'ajouter à la documentation légale québécoise, dans un domaine vital qui prend de plus en plus d'importance dans notre société à l'heure de la mondialisation des marchés et de l'accroissement des interpénétrations économiques.

#### Marcel LACOURSIÈRE

**Louise VIAU, *Recueil d'arrêts en preuve pénale*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1992, 654 pages, ISBN 2-89400-008-1.**

Le présent ouvrage a pour but de regrouper en un seul volume les arrêts fondamentaux de la jurisprudence canadienne en matière de preuve pénale. Étant donné qu'il faut nécessairement faire appel à la common law pour connaître les règles qui la régissent, l'étude de la jurisprudence et son analyse approfondie sont d'une importance capitale. Ainsi, on y retrouve plus particulièrement les arrêts de la Cour suprême du Canada puisque, la *Charte canadienne des droits et libertés* ayant un impact considérable sur le processus pénal, il importe de connaître l'interprétation qu'en donne la Cour et la position qu'elle prétend adopter.

Afin de faciliter la consultation de cet ouvrage, les différents arrêts y sont reproduits par ordre alphabétique et ce, autant dans la table des arrêts que dans le recueil même. De plus, chaque numéro de page du recueil est précédé d'une lettre de l'alphabet indiquant ainsi au lecteur l'endroit où il se situe relativement à l'arrêt recherché.

Un plan analytique du contenu des décisions qui sont reproduites est aussi présent, palliant ainsi aux inconvénients que

pourrait entraîner une seule présentation alphabétique et, afin d'éviter au lecteur un retour à la table des arrêts, le numéro de la page où se situe chacun d'eux dans l'ouvrage est donné.

Pour permettre à l'utilisateur de ce recueil de faire référence à la pagination originale des jugements, la numérotation utilisée dans les recueils officiels, où ils sont publiés, est indiquée dans le corps du texte ou en marge entre crochets.

Finalement, il est intéressant de noter que seule la version française des décisions de la Cour suprême a été reproduite, cet ouvrage étant destiné en premier lieu aux étudiants inscrits à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Cependant, constituant un outil précieux, ce recueil pourrait fort bien s'avérer un instrument de travail indispensable pour la majorité des juristes et des personnes s'intéressant à cette partie du droit pénal.

#### Josée LALIBERTÉ

**Louise VIAU, Anne-Marie BOISVERT, Diane LABRÈCHE, *Droit pénal général; Recueil de jurisprudence*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1992, 1168 pages, ISBN 2-89400-009-X.**

Le présent ouvrage a pour unique but de présenter et regrouper la majeure partie des arrêts fondamentaux de la jurisprudence canadienne en matière de droit pénal. En effet, puisque les principes de cette matière sont généralement non codifiés, il faut nécessairement faire appel à la common law pour connaître leur application, d'où l'importance de la jurisprudence.

Ce regroupement permet ainsi d'offrir une vue d'ensemble du système pénal canadien en mettant l'accent sur les aspects communs tout autant que sur les aspects qui distinguent les infractions criminelles des infractions réglementaires et en accordant aux arrêts de la Cour suprême du Canada concernant l'interprétation des garanties constitutionnelles, toute l'importance qu'ils méritent. Cet ouvrage ne peut cependant être vraiment complet étant donné l'abondance de la jurisprudence et la longueur de certains jugements.

Afin de faciliter la consultation de ce recueil, les auteurs ont, en plus d'avoir reproduit les différents arrêts dans un ordre alphabétique, fait précéder chaque numéro de

page du volume d'une lettre situant ainsi de façon excellente le lecteur par rapport à l'alphabet. Un plan analytique du contenu des décisions est aussi présent afin de pallier aux inconvénients que pourraient comporter une présentation alphabétique.

De plus, pour augmenter la qualité de la citation des arrêts, la numérotation utilisée dans les recueils officiels est reproduite entre crochets dans le corps du texte ou en marge et un trait diagonal indique le début de la page de la version originale. Enfin, les

articles 91 et 92 de la *Loi constitutionnelle de 1867* y sont reproduits en annexe.

Bien qu'ayant comme objectif premier de s'adresser aux étudiants des facultés de droit, ce recueil s'avère un outil indispensable et fort utile pour la majorité des juristes pratiquant ou s'intéressant au droit pénal général.

**Josée LALIBERTÉ**